



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 098-2018

Type d'intervention : Interpellation

Motion avant valeur de ☐

directive :

N° d'affaire : 2018.RRGR.344

Déposée le : 03.06.2018

Motion de groupe : Non

Motion de commission : Non

Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non

Urgence accordée :

N° d'ACE : _____ du _____

Direction : Direction de l'économie publique

Classification : —



Opérations de sauvetage des faons à l'aide de drones lors du fauchage des champs

Aujourd'hui encore, environ 3 000 faons disparaissent chaque année en Suisse suite à des accidents avec des machines agricoles lors du fauchage des champs. Pour les agriculteurs, ces accidents ont des implications très négatives sur la qualité du fourrage. Les accidents avec des animaux provoquent la contamination du fourrage par des bactéries qui peuvent aller jusqu'à entraîner la mort du bétail. Dans le canton de Vaud, des associations ont lancé l'opération « Sauvetage de faons » qui consiste à offrir gratuitement aux agriculteurs un service de détection des faons à l'aide de drones. Cette opération a remporté un franc succès auprès des agriculteurs vaudois. Dans le canton de Neuchâtel, de telles opérations ont également eu lieu mais se sont dans un premier temps heurtées à la résistance des autorités cantonales qui ont quand même fini par accorder leur autorisation à l'usage de drones pour détecter les faons et les sauver.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance du problème que représente pour les agriculteurs la contamination du fourrage suite à des accidents avec des animaux et en particulier avec des faons ?
2. Quelle est la pratique du canton de Berne en matière d'autorisations pour l'utilisation de drones à des fins de sauvetage d'animaux, et en particulier de faons ?

3. Comment le Conseil-exécutif envisage-t-il l'évolution de sa pratique en la matière au cours des prochaines années ?

Destinataire

- Grand Conseil